



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 18 mai 2010

Compte rendu affiché le : 25 mai 2010

Date de la convocation : 6 mai 2010

Nombre de délégués : 31

En exercice : 31

Présents : 21

Votants : 22

Nombre de délégués concernés : 31

En exercice : 31

Présents : 21

Votants : 22

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Vocanson E, Boudier J P, Lornage F, Grange D, Tardy F,

CCFL : Mrs Rousset L, Berthet C'(2), Gonon P, Séon M, Bruyère C, Vincent G,

SIAHL: Mrs Bruyas J M, Mme Larue M F

SEM : Guyot P

Autres communes: Mrs Thizy G, Reynard R, Bouchut O, Pallandre A, Toinon D

Secrétaire de séance : Mr Gonon P

Excusés : Mrs Moralès P, Gros R, Louat R, Philippon B, Vivien G, Lhopital J L, Mme Grange M, Piot M,

N°236 Objet – Demande de subvention pour actions de communication sur les méthodes alternatives au désherbage chimique en zone agricole et non agricole

Monsieur le Président explique que le SIMA Coise souhaite organiser ou co-organiser deux journées de formation ou de présentation des méthodes alternatives au désherbage chimique.

La première journée aura lieu le 9 juin 2010 à chazelles sur Lyon et concernera les élus et les employés communaux de toutes les communes du territoire du SIMA Coise.

La deuxième journée aura lieu le 24 juin à Saint Martin en Haut et concernera le monde agricole

La première journée sera animée par le SIMA Coise avec l'intervention de différents prestataires ou constructeurs. Le coût estimatif de cette journée est estimé à 500 €

La deuxième journée est co-organisée par les deux CA et le SIMA Coise, différentes personnes vont intervenir, des CUMA vont venir présenter leur matériel (bineuses). Le coût estimatif de cette journée est estimé à 3 500 € TTC

Monsieur le Président explique que ces journées peuvent s'inscrire dans les actions du contrat de rivière sur la problématique de diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires. Elles peuvent prétendre à des subventions de la Région RA et de l'Agence Loire Bretagne.

La première action est inscrite sous le numéro 92 A4

La deuxième action est inscrite sous le numéro 101 A 4

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières de la Région RA et de l'Agence Loire Bretagne sur la base de l'estimation financière soit 4 000 € TTC.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 18 mai 2010

Le Président

Jean Yves Charbonnier